

2 ex n° de l'annuaire de n. 1-57.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Vendée - Maritime

COMMUNE de Royan

ARRONDISSEMENT de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 Nov. 1950 194

OBJET : L'an mil neuf cent cinquante, le 9 du mois de Nov., le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Regazoni, Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 4 Nov. 1950.

NOMBRE de conseillers municipaux pris part au vote : 50 085

Etaient présents : MM. Regazoni, Voysièrre, Rochedereux, Prugnaud, Chamboulan, Melle Rikovsky, M. Bujard, Baudet, Bouchet, Chazeaud, Jaquet Main, Péraudeau, Sougnat, Thirion.

DATE d'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Absents : MM. Brotreau, Chellét, Métadier, Roustin, Pouget, Simon

APPROUVÉ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, ont été conformé à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Secrétaire G. M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées. M. le Président a ouvert la séance et a

M. Guillaud demande que les fournitures scolaires soient fournies gratuitement aux élèves fréquentant l'école privée de Royan.

M. Rochedereux déclare que cette proposition est en fait une subvention à l'école libre ce qui est illégal. Tel est aussi l'avis de M. Péraudeau.

M. Thirion, approuvé de M. Guillaud, M. Counil et M. Main, déclare que les enfants de l'école libre ne sont pas des Français de seconde zone.

M. Rochedereux réplique que l'école laïque qui est neutre est ouverte à toutes les confessions et qu'une commune ne peut subventionner un service privé alors qu'elle assure la charge du service public correspondant.

On vote : La proposition de M. Guillaud est acceptée par 17 voix contre trois (ont voté contre : MM. Rochedereux, Chamboulan, et Péraudeau).

[Lined area for minutes or notes]

*Respectueux de la chaire de la République  
Le Doyen de la Faculté  
M. de la Roche de Royan  
Délibération en séance publique  
après approbation  
bien méritante et  
plaire.*

*La Rochelle le 20 décembre 1890*

Fait et délibéré à Royan  
jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

*[Signature]*



si le vote a eu lieu au scrutin public, établit à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).  
Mentionner, à la suite de la cause qui les empêchés de signer (Art. 55 de la loi municipale).

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT-SUR-MER

Référence à rappeler  
dans la réponse

HL/SB. 261.43

Rochefort, le 24 Novembre 1950.

*Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Rochefort*

à Monsieur le Maire

ROYAN

OBJET. Gratuité des fournitures scolaires  
aux élèves de l'école privée.

J'ai transmis à M. le Préfet la délibération de votre Conseil Municipal en date du 9 Novembre courant accordant la gratuité des fournitures scolaires aux élèves de l'école privée.

Toutefois, je vous demanderais de bien vouloir me préciser s'il s'agit là de l'extension pure et simple de la mesure appliquée aux élèves fréquentant les écoles publiques ou d'une mesure spéciale comportant des dispositions également spéciales à l'égard des élèves de l'école libre.

J'attacherais du prix à recevoir votre réponse dans les plus brefs délais possibles.

LE SOUS-PREFET.

28 Novembre 1950

LP/LH

Monsieur le Sous-Préfet

ROCHEFORT S/MER

REF : v/ lettre du 24 Nov. au sujet de la gratuité des fournitures scolaires aux élèves de l'école privée.

A Royan les fournitures scolaires sont entièrement gratuites pour les élèves de l'école publique et un crédit spécial est prévu à cet effet au budget.

Au début de l'année scolaire les écoles sont approvisionnées et les maîtres de ces écoles assurent la distribution des livres, cahiers et autres fournitures suivant les besoins.

Le but de la proposition de M. Guillaud, qui a été adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 Novembre est d'accorder le même régime aux enfants fréquentant l'école privée de Royan.

C'est d'ailleurs ce qui résulte du débat que j'ai résumé dans la phrase suivante : "M. Thirion, approuvé de M. Guillaud, M. Counil et M. Main, déclare que les enfants de l'école libre ne sont pas des français de seconde zone".

Le Maire,

MARCHE DE GRE A GRE

Entre :

M. Charles REGALONI , Maire de la Commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 1914-18  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal du  
8 Novembre 1950

d'une part

Et :

M. R.RABOTEAU, fabricant de mobilier scolaire domicilié rue  
du Parc des Sports à Royan

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ART. 1 - Monsieur R.RABOTEAU s'engage à livrer à la ville de Royan  
le matériel scolaire figurant au catalogue ci-annexé au prix  
suivant :

table scolaire type T. 14 au prix de 4.400 frs l'une  
table scolaire type T 44 au prix de 6.300 frs l'une  
chaise du type C 11 au prix de 1.150 frs l'une

ART. 2 - Le présent marché est limité à la somme de 799.000 frs  
(sept cent quatre vingt dix neuf mille frs)

ART. 3 - Le fournisseur est autorisé à majorer sa facture du mon-  
tant de la taxe locale , mais il acquittera les frais de timbre  
et enregistrement auxquels le présent marché peut donner lieu.

APPROUVE

La Rochelle, le 26 Dec. 1950

Le Préfet

Pr le Préfet et

A ROYAN, le 9 Novembre 1950

par Délégation

Signé : Illisible.

Le Fournisseur,

Le Maire,

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 30 Décembre 1950

Le Maire,



MOBILIER en TUBE



R. RABOTTAU Constructeur

A.10 - BIBLIOTHÈQUE 1,10m x 1,10m x 1,10m  
Présentation de 100, contacts  
massif, panneaux en fibre-plaque  
pivotant tube diam 40mm, serrure  
caoutchouc.

B.01 - BUREAU 1,10m x 1,10m x 1,10m  
Mobilier complet, contacts et  
contacts serrure, contacts  
serrure, contacts serrure  
contacts serrure

B.1 - TABLEAU 1,10m x 1,10m x 1,10m  
Mobilier complet, contacts et  
contacts serrure, contacts  
serrure, contacts serrure

B.22 - TABLEAU SURAB NITTYQUE 2m x 1m  
Panneaux en contreplaqué multi  
cellulaire ép 20mm, un panneau  
central fixe 2m x 1m, deux pan-  
neaux pivotants ardoisés sur deux  
faces 1m x 1m



T.14 - TABLE PUPITRE SCOLAIRE

Deux places, dessus horizontal en chêne massif, armature en tube soudé, diam 40mm. rapprochement des chaises facilitant le nettoyage du sol

T.24 - Même modèle que ci-dessus mais avec une tablette sur les côtés

T.31 - TABLE PUPITRE SCOLAIRE

Deux places, dessus horizontal en chêne massif, tubes en acier, table extensible sur un tube soudé diam 38-45mm

T.41 - Même modèle que ci-dessus avec une tablette sur les côtés

C.11 - CHAISE

Siège et dossier en bois, pieds en bois, hauteur réglable

C.21 - CHAISE

Siège en bois, dossier en bois, pieds en bois soudés diam 25mm

F.13 - FAUTEUIL

Siège et dossier en bois, pieds en bois, hauteur réglable, structure en tube soudé diam 38mm

S.15 - ESCALIER AVEC MARCHES

I, 30 X I, 30 X O, 25

Dessus en bois laqué à parquet, assemblé avec les cales sur un encadrement bois

deux marches I, 30 X O, 17 X O, 17



B.25 - BUREAU DE TRAVAIL 3,20m X 1,50m  
 une table en bois, un caisson  
 en bois tirroirs, un caisson  
 en bois, un tube sou-



DIMENSIONS des LAMDES et PIÈCES  
 COLLECTIF

Échelle	3	4	5	6
Hauteur	0,65m	0,68m	0,70m	0,75m
Longueur	1,00	1,10	1,10m	1,20m
Épaisseur	0,40m	0,45m	0,45m	0,48m
Épaisseur des	0,40	0,45	0,45m	0,46m

*Roy*

